



**Portant réglementation temporaire  
de la circulation sur une voie  
communale en agglomération**

Le Maire de la Commune de THURINS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,  
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,  
Vu la demande de Eiffage 712 route du bois du Maine Z.I. de la Ponchonnière 69210 Savigny en date du 20 juin 2024.

**CONSIDERANT que pour permettre d'effectuer des travaux d'enduit gravillonné PATA sur toute la commune de Thurins pour le compte de la CCVL.**

**CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière la circulation des véhicules.**

---

**A R R E T E**

---

**Article 1 :** Les voies de circulation sur la commune de Thurins seront en « chantier mobile-PATA-occupation voirie » **du 08 juillet au 31 juillet 2024.** (Soit 4 semaines)

**Article 2 :** Les routes seront en circulation alternée ou barrée une courte durée selon l'étroitesse de la chaussée.

**Article 3 :** Le temps des travaux la signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise demandeur. Tous les stationnements aux abords du chantier seront interdits sauf pour les véhicules de l'entreprise.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- entreprise Eiffage Route Centre Est
- Gendarmerie de Vaugneray
- Police Municipale

Fait à Thurins, le 28 juin 2024  
L'Adjoint au maire délégué à la voirie  
Eric CHANTRE

Affiché le 01 juillet 2024

